



## Déploiement 2018 du Programme de prévention ATOUT AGE



### Appel à candidatures 2018 GUIDE DU PROMOTEUR



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



## Propos liminaire et éléments de cadrage

La préservation de l'autonomie des seniors est un enjeu majeur de la politique d'Action Sociale des caisses de retraites et de la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, qui reconnaît l'action des caisses de retraite, organisées à leur initiative en inter régimes, en matière de prévention de la perte d'autonomie.

A la Réunion, la dynamique inter régimes s'est concrétisée par la création du Groupement d'Intérêt Economique « Vieillessement Actif » entre la CGSS (régime général et régime agricole) et le RSI de la Réunion (*extrait des statuts du GIE VA : déterminer et mettre en œuvre, via des actions coordonnées, une politique d'action sociale concertée entre les différents organismes de protection sociale en matière de maintien à domicile des personnes âgées*).

Cette dynamique poursuit notamment deux objectifs :

- développer des actions de prévention en individuel et en collectif en direction des publics ciblés, afin de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social,
- développer l'information et le conseil sur le « Bien vieillir » et anticiper la perte d'autonomie.

Dans le cadre du renforcement et de la structuration de l'offre de prévention à destination des personnes âgées fragilisées mais non dépendantes, le GIE VA, a créé, sous la coordination de l'association La Réunion en Forme, le programme de prévention ATOUT AGE. Ce programme est constitué de modules de prévention sur le thème de la Mobilité, de la Nutrition, de l'Habitat et de la Mémoire.

Les modules Mobilité, Nutrition et Habitat ont été élaborés avec la participation :

❑ **d'un Comité d'Experts composé de :**

- médecins, chefs de services du CHU de la Réunion (Gériatrique et Nutrition) et de la Société de Gériatrie et de Gérontologie de l'île de la Réunion (les docteurs EYCHENE, LE MOULLEC, DE OLIVEIRA et REVEL)
- d'un directeur de recherche et d'une doctorante de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) (M. SANDRON et Mme KLEIN)
- du délégué régional de l'Association Nationale des Cadres Communaux de l'Action Sociale (ANCCAS) et directeur général des services du CCAS de Saint-Pierre (M. LOMBARDIE)
- d'un professeur des universités en nutrition, directeur du département de gérontologie clinique au CHU de Clermont-Ferrand, coordonnateur du volet gériatrique du Programme National Nutrition Santé (M. LESOURD)
- d'un médecin - directeur de recherche au CNRS (M. VIDAL)

❑ **de trois commissions thématiques (une par thème)** composées d'une trentaine d'opérateurs, acteurs, professionnels locaux apportant leurs expériences, leurs relations, leur capacité à produire concrètement les séquences et outils pédagogiques des ateliers (Institut Régional d'Education Nutritionnelle, GIP SAP, Associations France Alzheimer, ALMA, l'association des psychomotriciens, les bailleurs sociaux, la filière STAPS de l'Université de la Réunion et le service social de la CGSS)

Le programme Atout Age s'est enrichi de la thématique de la Mémoire, en intégrant un programme national d'activation cérébrale PEPS EUREKA (Programme d'Education et de Promotion de la Santé EUREKA).

Cet atelier de prévention des troubles cognitifs développé par la CCMSA (Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole) en collaboration avec la Fondation Nationale de gérontologie, est basé sur la compréhension des difficultés de mémoire rencontrées au quotidien par les personnes âgées et sur les méthodes et stratégies permettant à chacun d'améliorer le fonctionnement de sa mémoire et son mieux être général.

Les contenus du module PEPS EUREKA ont été spécifiquement adaptés à la culture et aux spécificités réunionnaises par le GIE VA, en collaboration avec le CHU de la Réunion, l'objectif étant de ne pas mettre en échec des personnes âgées saines cognitivement (prise en compte de l'illettrisme, mémoire topographique ramenée à l'échelle de l'océan Indien, etc.).

La démarche Atout Age consiste ainsi à :

- Concevoir / adapter des modules de prévention normalisés portant sur les thématiques de la Mémoire, Mobilité, Nutrition & Habitat avec le concours d'experts et de professionnels du secteur
- Déployer des formations à l'animation des modules Atout Age, afin de diffuser massivement des messages et bonnes pratiques de prévention validés

Avec plus de 200 ateliers mis en place en 2017, le programme Atout Age poursuit son déploiement en 2018, en élargissant le champ de son appel à candidatures à des structures publiques concernées par la prévention de la perte d'autonomie : les Centres Communaux d'Action Sociale.

Rejoint par le fond de dotation Muta Réunion, ces deux institutions (GIE Vieillessement Actif & le fond Muta Réunion) lancent aujourd'hui un appel à candidatures d'opérateurs locaux pour déployer, à compter de janvier 2018, ces ateliers Mémoire, Mobilité, Nutrition & Habitat.

Cet appel à candidatures a pour objet de sélectionner les structures en capacité de :

- mettre à disposition du personnel compétent (en place ou à recruter) pour se former à l'animation des ateliers de prévention ATOUT AGE,
- déployer ces ateliers auprès du public cible, moyennant rémunération, et selon une répartition géographique prenant en compte la fragilité des territoires.

## Champ de l'appel à candidatures

### Statut des candidats

Toute structure, quel que soit son statut juridique peut répondre à cet appel à candidatures : associations, entreprises, Centres Communaux d'Action Sociale, auto entrepreneurs, etc.

Toutefois, outre les pièces administratives qui seront demandées (rapports d'activité, bilans et comptes de résultats, statuts ou Kbis, attestation URSSAF, etc.) le candidat doit notamment pouvoir :

- Se conformer aux exigences législatives et réglementaires en matière d'animation d'atelier de prévention auprès d'un public âgé fragilisé
- Mettre en avant son implantation et son intégration dans le tissu partenarial de son territoire
- Mettre en avant sa capacité à intervenir sur les territoires identifiés comme prioritaires (cf. « Répartition territoriale »).
- Mettre en avant son expérience/ses résultats dans une activité similaire

## Le public cible

La population cible est composée des personnes retraitées (ou bénéficiaires d'une pension de réversion), de plus de 55 ans, autonomes (GIR 5 ou 6), vivant à domicile et en risque de fragilité. Une attention particulière sera toutefois portée aux personnes âgées de 75 ans et plus.

Liste indicative des publics cibles :

- personnes en risque de fragilité sociale au moment du passage à la retraite (en invalidité, etc.)
- aidants retraités
- retraités dont le proche est décédé
- retraités dont le proche est placé en établissement d'accueil
- personnes sortant récemment d'une hospitalisation
- retraités isolés
- travailleurs migrants

## Durée

Cet appel à candidatures couvre l'animation de modules sur la période 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

## La répartition territoriale

La répartition territoriale 2018 des ateliers fera partie des discussions à conduire avec les candidats retenus.

Toutefois, le GIE VA et le fond Muta Réunion souhaitent que :

- Un atelier se tienne sur chaque commune
- Les ateliers soient répartis prioritairement et de manière proportionnelle selon les données de l'Observatoire des Fragilités (cf. tableau ci-dessous).

TRES FRAGILES				FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités	COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
CILAOS	1	596	665	SAINT-LOUIS	6	4 144	5 087
SAINTE-ROSE	2	638	720	SAINT-JOSEPH	7	3 405	4 186
SALAZIE	3	682	768	SAINT-ANDRE	8	3 702	4 561
TROIS-BASSINS	4	573	675	LE PORT	9	2 769	3 380
SAINT-PHILIPPE	5	516	604	SAINT-BENOIT	10	2 661	3 316
				BRAS-PANON	11	909	1 181
				ENTRE-DEUX	12	553	729
				SAINT-LEU	13	2 398	3 121

\*\* : 3 facteurs de risques retenus pour mesurer la fragilité socio-économique des territoires :

- l'âge des retraités
- le bénéfice ou non d'une pension de réversion
- l'exonération ou non de la CSG



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

MOYENNEMENT FRAGILES				PEU FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités	COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
SAINTE-SUZANNE	14	1 529	2 022	LE TAMPON	19	5 270	7 492
PETITE-ILE	15	1 121	1 442	SAINT-PAUL	20	6 673	9 490
L'ETANG-SALE	16	985	1 369	PLAINE DES PALMISTES	21	407	608
SAINT-PIERRE	17	6 031	8 134	SAINTE-MARIE	22	1 894	2 779
LES AVIRONS	18	791	1 118	SAINT-DENIS	23	9 639	14 651
				LA POSSESSION	24	1 519	2 317

## Modalités de mise en œuvre

### Formation des candidats retenus à l'animation des modules Atout Age

Impérativement tenus au respect des protocoles des modules Atout Age, les candidats retenus seront préalablement formés à l'animation des modules :

- Mobilité & Habitat (5 jours)
- Nutrition & Habitat (5 jours)
- Mémoire (5 jours)

Les frais d'inscription à cette formation et les outils pédagogiques seront pris en charge par le GIE VA et le fond Muta Réunion.

### Etendue des missions

#### 1- Organisation & communication

Les opérateurs déploient en toute autonomie les ateliers de prévention (mobilisation du public et constitution des groupes, recherche de salles, programmation des ateliers, etc.).

Le GIE VA pourra mettre à disposition des promoteurs des outils de communication (brochure de présentation du programme Atout Age, etc.).

En complément des actions de promotion / communication conduites par les promoteurs, le GIE VA mentionnera sur son site internet les dates et thématiques des ateliers programmés.

Les bénéficiaires auront, à terme, la possibilité de s'inscrire de manière autonome via une application numérique Atout Age.

#### 2- Animation

Le programme Atout Age se décline en 3 modules de prévention : Mémoire, Nutrition/Habitat et Mobilité/Habitat, le module Habitat étant transversal aux thématiques Mobilité et Nutrition.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

#### Le module Mémoire :

- 10 séances
- Des tests psychologiques d'inclusion aux ateliers (test MOCA), pris en charge et réalisés par le GIE Vieillessement Actif
- L'atelier conçu et reconnu au niveau national a été spécifiquement adapté à la culture réunionnaise
- Objectifs :
  - Comprendre le fonctionnement de sa mémoire
  - Prendre conscience des facteurs susceptibles d'en améliorer l'efficacité
  - Agir sur ces facteurs et devenir acteur de son « mieux-vivre »

#### Le module Mobilité / Habitat :

- 14 séances (12 Mobilité et 2 Habitat)
- 2 diagnostics de forme (initial et final)
- Objectifs :
  - Améliorer le niveau physique des participants afin de garantir leur autonomie sur le long terme
  - Transmettre des messages de préventions ciblés chez le senior afin de limiter les risques des chutes et de limiter leur gravité
  - Redonner confiance aux participants pour consolider et sécuriser l'ensemble de leurs possibilités d'actions
  - Valoriser les bonnes pratiques, limiter les facteurs de risque à son domicile et lors des déplacements à l'extérieur

#### Le module Nutrition / Habitat :

- 8 séances (6 Nutrition et 2 Habitat)
- 1 séance dédiée à la confection d'un repas équilibré en groupe
- la dernière séance Nutrition est un rappel à 3 mois des bonnes pratiques et des comportements favorables à la santé
- Objectifs :
  - Sensibiliser aux bonnes pratiques alimentaires en variant les produits et faire prendre conscience de l'importance d'éviter la sédentarité
  - Valoriser les bonnes pratiques, limiter les facteurs de risque à son domicile et lors des déplacements à l'extérieur

### 3- Evaluations & mesures de l'impact des ateliers

Evaluation quantitative et qualitative à partir notamment des outils et questionnaires remis par les financeurs (questionnaires de satisfaction et d'évaluation, complétés aux premières et dernières séances et 3 à 6 mois après la fin des ateliers) ou remis par l'organisme de formation (résultats des diagnostics de forme, etc.).

Des rendus photos pourront être demandés par les financeurs pour alimenter des outils de communication.

### 4- Remontées périodiques des indicateurs

Transmission d'indicateurs de suivi définis par le GIE VA, de manière mensuelle (dates et lieux des ateliers de prévention, nombre de bénéficiaires, régimes de retraite des participants, etc.), via un tableau de bord de suivi de l'activité.



## Financement des ateliers

- Les ateliers **Mobilité / Habitat** ou **Nutrition / Habitat**

Une subvention d'un montant de **1 200 euros par atelier** sera attribuée aux promoteurs. Aucune participation ne devra être demandée au bénéficiaire.

Une sur-rémunération de 10% du montant total de la subvention attribuée par structure sera versée si, lors du bilan transmis pour le versement du solde, la structure atteste que 30% des participants aux ateliers sont âgés de 75 ans ou plus.

- Les ateliers **Mémoire**

Une subvention d'un montant de **600 euros par atelier** sera attribuée aux promoteurs. Aucune participation ne devra être demandée au bénéficiaire.

- Modalités de financement

Cette subvention est destinée à couvrir l'ensemble des frais engagés pour la réalisation de l'atelier.

80% du montant total de la subvention attribuée annuellement sera versé dès la signature de la convention ; le solde (20% restant) et la sur rémunération de 10% le cas échéant, seront versés à réception du bilan annuel.

## Délais et modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures accompagnés des documents listés ci-dessous doivent être adressés dès que possible et au plus tard **le 04 février 2018** :

- ➔ par mail à l'adresse suivante : [pascale.wangfong@cgss.re](mailto:pascale.wangfong@cgss.re)
- ➔ par courrier :  
GIE Vieillessement Actif - CGSS  
4 boulevard Doret CS53001  
97741 Saint-Denis Cedex 09

- Attestation de versement des cotisations URSSAF
- Statuts
- Liste des responsables (membres du conseil d'administration, du bureau)
- Rapport d'activité et le bilan de l'année N-1
- Comptes annuels 2016 (bilan et compte de résultat)
- Budget prévisionnel et programme d'activités 2018
- RIB

## Et après ?

A réception des dossiers de candidatures, une première présélection sera réalisée sur dossier par une commission réunissant les financeurs du programme.

Les candidats retenus à l'issue de cette première phase de sélection seront conviés à une phase de discussion, au cours du mois de février / mars, permettant notamment d'élaborer conjointement le contenu de la convention (volume d'activité confié, territoires/écarts à couvrir, etc.)

